RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00372
Numéro SIREN : 478 351 380
Nom ou dénomination : ABELIS

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2023 sous le numéro de dépôt 2620

2620

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise ABELIS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 RUE JEAN MERMOZ 81290 LABRUGUIERE

SIRET 4 7 8 3 5 1 3 8 0 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	4 258	016 4 258	
	Immobilisations corporelles *	028	192 166	030 109 118	83 048
	Immobilisations financières * (1)	040	10 000	042	10 000
	Total I (5)	044	206 424	048 113 376	93 048
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	4 974	070 750	4 224
	Créances (2) — Autres * (3)	072	95 096	074	95 096
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	33 488	086	33 488
	Charges constatées d'avance *	092	2 693	094	2 693
	Total II	096	136 251	098 750	135 501
	Total général (I + II)	110	342 675	112 114 126	228 550

			Exercice N NET 1
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	61 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	156 552
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	1 311
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	218 862
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 618
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 4 983)	172	6 069
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	9 687
	Total général (I + II + III)	180	228 550

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de CASTRES — 18 JUIL. 2023 — COURRIER ARRIVÉ

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	94 583		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

certifié conforme

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABELIS — Néant ☐*

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Exercice N clos le 31/12/2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

						N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	Biens			215		214	
		Services *			217		218	22 083
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	3
						Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	22 086
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)					242	8 508
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	422)			244	8 909
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	5 502
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
						Total des charges d'exploitation (II)	264	22 919
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(833)
Produits financiers (III)		280	2 039	Charges financières (V)			294	
Produits exceptionnels (IV)							290	105
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	1 311

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 1 311 — 314

									N	N-1
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles								318	
	Provisions non déductibles *								322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)								324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248				330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* A)	987				342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989					
	ZRD (44. *terdectes*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991								
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345		Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit								346	350
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649					

					N	N-1
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	1 311	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * 35 450 dont imputés sur le résultat :					360	1 311
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ABELIS Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 4 258	412	414	416 4 258	
Immobilisations corporelles	Terrains	420 7 000	422	424	426 7 000	
	Constructions	430 154 049	432	434	436 154 049	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 21 134	442	444	446 21 134	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 9 983	472	474	476 9 983	
Immobilisations financières		480 10 000	482	484	486 10 000	
TOTAL		490 206 424	492	494	496 206 424	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500 4 258	502	504	506 4 258
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520 77 824	522 5 078	524	526 82 902
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 17 260	532 423	534	536 17 683
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 8 532	562	564	566 8 532
TOTAL		570 107 874	572 5 502	574	576 113 376

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABELIS — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	750	652		654		656	750
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	750	682		684		686	750

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	35 450
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	1 311
Déficits reportables	984	34 139
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	34 139

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	4 301
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	756
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: ABELIS				Néant ☒*
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022			Données en nombre de mois	1 | 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		376		
	Dont apprentis	657		
	Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105		
	TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
	TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats		121		
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150		
	TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117		

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122022 SIREN 478351380

Dénomination de l'entreprise ABELIS

Adresse (voie) 7 RUE JEAN MERMOZ

Code postal 81290 Ville LABRUGUIERE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	6100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOBILLON Prénom(s) JACQUES

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 6100

Naissance: Date 26/03/1954 N° Département 1 Commune CHAMPDOR Pays

Adresse : N° 7 Voie RUE JEAN MERMOZ

Code Postal 81290 Commune LABRUGUIERE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 0

Naissance: Date 30/05/1950 N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122022 SIREN 478351380

Dénomination de l'entreprise ABELIS

Adresse (voie) 7 RUE JEAN MERMOZ

Code postal 81290 Ville LABRUGUIERE

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	1

Forme juridique SARL Dénomination ALFABORE

N° SIREN (si société établie en France) 423423383 % de détention 10,00

Adresse : N° 73 Voie BD DE GENEVE

Code Postal 81300 Commune GRAULHET Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

ABELIS
Société par action simplifiée
au capital de 61000 euros

Siège social : 7, Rue Jean Mermoz
81290 LABRUGUIERE

478 351 380 R.C.S. CASTRES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,

LE QUINZE AVRIL A 10 HEURES,

L'associé de la Société "ABELIS", Société par Actions Simplifiée au capital de 61 000 €, s'est réuni en assemblée générale se tenant au siège social à LABRUGUIERE (81290) - 7, Rue Jean Mermoz.

Monsieur Jacques BOBILLON procède en sa qualité de Président et associé unique aux décisions suivantes.

- ORDRE DU JOUR -

- Rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ainsi que sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;

- Examen et approbation desdits comptes annuels ;

- Affectation du résultat ;

- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES :

Après considération des rapports du Président, L'associé unique arrête les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont été présentés et qui font ressortir un résultat net comptable positif de 1310,53 €.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT :

L'associé unique décide d'affecter le résultat positif de l'exercice qui s'élève à la somme de 1310,53 €, au crédit du compte "Autres réserves".

L'associé unique constate en outre qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

L'associé unique précise qu'il n'existe aucune convention visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION:DEPENSES SOMPTUAIRES :

L'associé unique prends d'acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Le Président



Société : "ABELIS"
7, Rue Jean Mermoz à LABRUGUIERE (81290)

FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2023

Nom, Prénom usuel, domicile des associés	Nombre d'actions			Nom, Prénom usuel, domicile des mandataires	Signature
	Nue propriété	Usufruit	Pleine propriété		
Mr Jacques BOBILLON 7, Rue Jean Mermoz 81290 LABRUGUIERE			6 100		
TOTAUX			6100		

La présente Feuille de Présence faisant apparaître que un associé(s) titulaire(s) de 6100 actions auxquelles sont attachées 6100 voix, sont présents, représentés ou votent par correspondance, a été arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau soussignés.

A Labruguière,
1e quinze avril deux mille vingt trois,

Le Président : ***Le Secrétaire :***

ABELIS
Société par action simplifiée
au capital de 61000 euros

Siège social : 7, Rue Jean Mermoz
81290 LABRUGUIERE

478 351 380 R.C.S. CASTRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2023

- RAPPORT DU PRESIDENT -

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous devons rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 approuver les comptes annuels de cette période.

I - Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice écoulé, aucun fait particulier découlant d'une éventuelle activité n'est à remarquer.

II - Evolution du chiffre d'affaires :

Au regard de son activité de Holding passive, le compte de résultat affiche un chiffre d'affaires provenant de la seule la location du bâtiment aux diverses entreprises qui l'occupent.

III - Evolution des charges d'exploitation et des charges financières :

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 22 919,17 € contre 24 716,33 € pour l'exercice précédent.
Les charges financières s'élèvent à 0 € comme en 2021.

IV - Evolution des résultats :

Les produits financiers s'élèvent à 2 038,55 € contre 1 066,85 € précédemment.

Le résultat courant avant impôts qui tient compte des produits et des charges financiers est positif de

1205,23 € pour un résultat négatif de 2 639,18 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net comptable est négatif de 1 310,53 €. Il était négatif à hauteur de 2 639,18 €. pour l'exercice précédent.

V - Investissements :

Notre société n'a réalisé aucun investissement notable durant l'exercice.

VI - Activité de recherche et de développement :

Compte tenu de la nature de notre activité, notre société n'exerce aucune activité de recherche et de développement au sens strict de la terminologie comptable.

VII - Prises de participation et de contrôle :

La société ABELIS n'a eu aucune activité en matière de prise de participation ou de contrôle d'une tierce société.

VIII - Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées :

Le chiffre d'affaire de la société ALAFABORE est 5 091 759,16 €, le résultat net est un gain de 21 457,42 €. Les fonds propres de la société ALFABORE s'élèvent à 317 855,20 €.

IX - Décomposition du solde des dettes fournisseurs :

		Exercice 2022		
Date échéance 31/12/2021	**Solde des dettes fournisseurs à 30 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 60 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 90 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 120 jours**
Encours	**N : 3 618,29 €**	**E: 0**	**A : 0**	**0 €**

		Exercice 2021		
Date échéance 31/12/2020	**Solde des dettes fournisseurs à 30 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 60 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 90 jours**	**Solde des dettes fournisseurs à 120 jours**
Encours	**N : 2 868,29 €**	**E: 0**	**A : 0**	**0 €**

X - Affectation du résultat net comptable :

Nous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice, soit un gain de 1 310,53 € au compte autres réserves.

XI - Évènement marquant survenu depuis la clôture de l'exercice :

Depuis la clôture de l'exercice aucun événement particulier n'est à noter.

XII - Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société :

L'exercice 2023 sera légèrement excédentaire.

XIII – Distribution de dividendes :

Il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

XIV - Conventions réglementées :

Aucune convention n'a été passée au cours de l'exercice.



ABELIS
Société par action simplifiée
au capital de 61000 euros

Siège social : 7, Rue Jean Mermoz
81290 LABRUGUIERE

478 351 380 R.C.S. CASTRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2023

- PROJET DE RESOLUTIONS -

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES :

Suite à la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, l'associé unique arrête les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés et qui font ressortir un résultat net comptable positif de 1 310,53 €.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT :

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice positif qui s'élève à la somme de 1310,53 €, au crédit du compte " Autres réserves".

L'associé unique constate en outre qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

L'associé unique précise qu'il n'existe aucune convention visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION - DEPENSES SOMPTUAIRES :

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.